

La Propriété industrielle

paraît chaque mois
abonnement annuel :
80 francs suisses
ascicule mensuel :
8 francs suisses

06^e année – N^{os} 7/8
juillet/Août 1990

Revue mensuelle de
l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI)

Sommaire

NOTIFICATIONS RELATIVES AUX TRAITÉS

Arrangement de Locarno. Nouveau membre de l'Union de Locarno : Autriche	235
Traité de coopération en matière de brevets (PCT)	
I. Retrait de la déclaration concernant le chapitre II : République de Corée	235
II. Nouveau membre de l'Union du PCT : Grèce	235
Traité sur la propriété intellectuelle en matière de circuits intégrés. Etats signataires le 25 mai 1990	235

ÉTUDES

La propriété industrielle en Colombie : faits nouveaux, de <i>G. Cavalier</i>	236
La protection des indications géographiques aux Etats-Unis d'Amérique, considérée notamment sous l'angle des marques de certification, de <i>M. G. Coerper</i>	242

NOUVELLES DIVERSES

Bahamas	254
Japon	254
Mongolie	254

CALENDRIER DES RÉUNIONS	255
-------------------------------	-----

LOIS ET TRAITÉS DE PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE (ENCART)

Note de l'éditeur

YOUGOSLAVIE

Loi sur la protection des inventions, des améliorations techniques et des signes distinctifs (du 9 juin 1981, modifiée par les lois des 17 janvier et 11 avril 1990) (*Ce texte remplace celui publié précédemment sous le même numéro de cote*) Texte 1-001

TRAITÉS MULTILATÉRAUX

Traité de Budapest sur la reconnaissance internationale du dépôt des micro-organismes aux fins de la procédure en matière de brevets (fait à Budapest le 28 avril 1977 et modifié le 26 septembre 1980) (*feuilles de remplacement*) Texte 2-004

OMPI 1990

La reproduction des notes et rapports officiels, des articles ainsi que des traductions de textes législatifs et conventionnels, publiés dans la présente revue, n'est autorisée qu'avec l'accord préalable de l'OMPI.

Notifications relatives au traités

Arrangement de Locarno

Nouveau membre de l'Union de Locarno

AUTRICHE

Le Gouvernement de l'Autriche a déposé le 22 juin 1990 son instrument de ratification de l'Arrangement de Locarno instituant une classification internationale pour les dessins et modèles industriels, signé à Locarno le 8 octobre 1968 et modifié le 2 octobre 1979.

En application des dispositions de l'article 9.3)b), ledit arrangement entrera en vigueur à l'égard de l'Autriche le 26 septembre 1990.

Notification Locarno N° 23, du 26 juin 1990.

Traité de coopération en matière de brevets (PCT)

I. Retrait de la déclaration concernant le chapitre II

RÉPUBLIQUE DE CORÉE

Le Gouvernement de la République de Corée, par notification reçue le 1^{er} juin 1990, a retiré la déclaration contenue dans son instrument d'adhésion au Traité de coopération en matière de brevets (PCT), fait à Washington le 19 juin 1970, et selon laquelle la République de Corée n'est pas liée par les dispositions du chapitre II dudit traité (voir la notification PCT N° 44, du 14 mai 1984¹).

Le retrait de ladite déclaration deviendra effectif le 1^{er} septembre 1990. Par conséquent, à partir de cette date, la République de Corée sera liée également par les dispositions du chapitre II dudit traité.

Notification PCT N° 57, du 1^{er} juin 1990.

II. Nouveau membre de l'Union du PCT

GRÈCE

Le Gouvernement de la Grèce a déposé le 9 juillet 1990 son instrument d'adhésion au Traité de

coopération en matière de brevets (PCT), fait à Washington le 19 juin 1970 et modifié le 2 octobre 1979 et le 3 février 1984.

Ledit instrument contient la déclaration suivante :

«La Grèce déclare, en vertu de l'article 64 du traité, qu'elle n'est pas liée par les dispositions du chapitre II de celui-ci (articles 31 à 42) et par les dispositions correspondantes du règlement d'exécution (règles 53 à 78).»

Ledit traité entrera en vigueur à l'égard de la Grèce le 9 octobre 1990.

Notification PCT N° 58, du 9 juillet 1990.

Traité sur la propriété intellectuelle en matière de circuits intégrés

Etats signataires

Au terme de la période pendant laquelle il était ouvert à la signature (soit à la date du 25 mai 1990), les Etats suivants avaient signé le Traité sur la propriété intellectuelle en matière de circuits intégrés, adopté à Washington le 26 mai 1989 :

- Ghana, Guatemala, Libéria, Yougoslavie, Zambie, le 26 mai 1989;
- Egypte, le 5 décembre 1989; Chine, le 1^{er} mai 1990; Inde, le 25 mai 1990.

(Total : 8 Etats)

Tout Etat cité ci-dessus peut devenir partie au Traité sur la propriété intellectuelle en matière de circuits intégrés en déposant un instrument de ratification, d'acceptation ou d'approbation. Tout Etat qui ne l'a pas signé et qui est membre de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle ou des Nations Unies et toute organisation intergouvernementale qui remplit les conditions énoncées à l'article 2.x) dudit traité peuvent devenir parties à celui-ci en déposant un instrument d'adhésion.

Les instruments de ratification, d'acceptation, d'approbation ou d'adhésion doivent être déposés auprès du directeur général de l'OMPI.

Notification IPIC N° 1, du 30 mai 1990.

¹ Voir *La Propriété industrielle*, 1984, p. 213.

Études**La propriété industrielle en Colombie : faits nouveaux**

G. CAVELIER*

* Associé principal de Cavelier Abogados, à Bogota.

**La protection des indications géographiques
aux Etats-Unis d'Amérique,
considérée notamment sous l'angle des marques de certification**

M.G. COERPER*

* Avocat, membre du cabinet Coudert Brothers, Washington,
D.C.

Nouvelles diverses

BAHAMAS

Directeur général de l'enregistrement

Nous apprenons que M. Nathaniel M. Dean a été nommé Directeur général de l'enregistrement.

JAPON

Commissaire de l'Office japonais des brevets

Nous apprenons que M. Satoshi Uematsu a été nommé Commissaire de l'Office japonais des brevets.

MONGOLIE

Président du Comité d'Etat pour le progrès technique et la normalisation

Nous apprenons que M. J. Batsuuri a été nommé Président du Comité d'Etat pour le progrès technique et la normalisation.

Calendrier des réunions

Réunions de l'OMPI

(Cette liste ne contient pas nécessairement toutes les réunions de l'OMPI et les dates peuvent faire l'objet de modifications.)

1990

- 17-21 septembre (Genève)** **Comité des questions administratives et juridiques du PCT (troisième session)**
 Le comité continuera d'examiner des propositions de modification du règlement d'exécution du Traité de coopération en matière de brevets (PCT), notamment en relation avec la procédure régie par le chapitre II du PCT.
Invitations : Etats membres de l'Union du PCT et, en qualité d'observateurs, Etats membres de l'Union de Paris qui ne sont pas membres de l'Union du PCT ainsi que certaines organisations.
- 24 septembre - 2 octobre (Genève)** **Organes directeurs de l'OMPI et des unions administrées par l'OMPI (vingt et unième série de réunions)**
 Certains des organes directeurs se réuniront en session ordinaire, d'autres en session extraordinaire.
Invitations : en qualité de membres ou d'observateurs (selon l'organe considéré), Etats membres de l'OMPI ou des unions et, en qualité d'observateurs, autres Etats ainsi que certaines organisations.
- 15-26 octobre (Genève)** **Comité d'experts institué par l'Arrangement de Nice (seizième session)**
 Le comité achèvera la cinquième révision de la classification établie en vertu de l'Arrangement de Nice concernant la classification internationale des produits et des services aux fins de l'enregistrement des marques.
Invitations : Etats membres de l'Union de Nice et, en qualité d'observateurs, Etats membres de l'Union de Paris qui ne sont pas membres de l'Union de Nice ainsi que certaines organisations.
- 22-26 octobre (Genève)** **Comité d'experts sur le règlement des différends entre Etats en matière de propriété intellectuelle (deuxième session)**
 Le comité examinera des principes pouvant être retenus pour un éventuel traité multilatéral.
Invitations : Etats membres de l'Union de Paris, de l'Union de Berne ou de l'OMPI ou parties au Traité de Nairobi et, en qualité d'observateurs, certaines organisations.
- 29 octobre - 9 novembre (Genève)** **Comité d'experts sur l'harmonisation de certaines dispositions des législations protégeant les inventions (deuxième partie de la huitième session)**
 Le comité continuera d'examiner un projet de traité complétant la Convention de Paris en ce qui concerne les brevets (traité sur le droit des brevets).
Invitations : Etats membres de l'Union de Paris et, en qualité d'observateurs, Etats membres de l'OMPI qui ne sont pas membres de l'Union de Paris ainsi que certaines organisations.
- 7-9 novembre (Genève)** **Réunion préparatoire à la conférence diplomatique pour la conclusion d'un traité complétant la Convention de Paris en ce qui concerne les brevets (deuxième partie)**
 La réunion achèvera les préparatifs de l'organisation de la conférence diplomatique (juin 1991).
Invitations : Etats membres de l'Union de Paris, OAPI et OEB.
- 26-30 novembre (Genève)** **Groupe de travail sur l'application du Protocole de Madrid de 1989 (deuxième session)**
 Le groupe de travail poursuivra l'étude d'un règlement d'exécution pour la mise en oeuvre du Protocole de Madrid de 1989.
Invitations : Etats membres de l'Union de Madrid, Etats ayant signé le protocole ou y ayant adhéré, Communautés européennes et, en qualité d'observateurs, autres Etats membres de l'Union de Paris ayant exprimé leur désir de faire partie du groupe de travail en cette qualité ainsi que certaines organisations non gouvernementales.

- 10-14 décembre (Genève)** **Comité des questions administratives et juridiques du PCT (quatrième session)**
 Le comité poursuivra les travaux entrepris à sa troisième session (2-6 juillet et 17-21 septembre 1990).
Invitations : Etats membres de l'Union du PCT et, en qualité d'observateurs, Etats membres de l'Union de Paris qui ne sont pas membres de l'Union du PCT ainsi que certaines organisations.
- 1991**
- 28-30 janvier (Genève)** **Réunion(s) d'information sur la révision de la Convention de Paris**
 Une réunion d'information des pays en développement membres de l'Union de Paris et de la Chine et, si le désir en est exprimé, des réunions d'information de tout autre groupe de pays membres de l'Union de Paris se tiendront en vue de procéder à un échange de vues sur les nouvelles propositions de modification qui auront été élaborées par le directeur général de l'OMPI pour les articles de la Convention de Paris pour la protection de la propriété industrielle dont la révision est à l'examen.
Invitations : voir le paragraphe précédent.
- 31 janvier et 1^{er} février (Genève)** **Assemblée de l'Union de Paris (quinzième session)**
 L'assemblée définira les étapes ultérieures de la procédure à suivre concernant la révision de la Convention de Paris et prendra connaissance des propositions susmentionnées du directeur général de l'OMPI. Elle décidera aussi de la composition d'une réunion préparatoire qui se tiendra au cours du premier semestre de 1991.
Invitations : Etats membres de l'Union de Paris et, en qualité d'observateurs, Etats membres de l'OMPI qui ne sont pas membres de l'Union de Paris ainsi que certaines organisations.
- 3-28 juin (La Haye)** **Conférence diplomatique pour la conclusion d'un traité complétant la Convention de Paris en ce qui concerne les brevets**
 Cette conférence diplomatique négociera et adoptera un traité complétant la Convention de Paris en ce qui concerne les brevets (traité sur le droit des brevets).
Invitations : Etats membres de l'Union de Paris et, en qualité d'observateurs, Etats membres de l'OMPI qui ne sont pas membres de l'Union de Paris ainsi que certaines organisations.
- 23 septembre - 2 octobre (Genève)** **Organes directeurs de l'OMPI et des unions administrées par l'OMPI (vingt-deuxième série de réunions)**
 Tous les organes directeurs de l'OMPI et des unions administrées par l'OMPI se réunissent en sessions ordinaires une fois tous les deux ans, les années impaires. Lors des sessions de 1991, les organes directeurs auront entre autres à passer en revue et à évaluer les activités menées depuis juillet 1990 ainsi qu'à examiner et à adopter le projet de programme et de budget pour l'exercice biennal 1992-1993.
Invitations : Etats membres de l'OMPI ou des unions et, en qualité d'observateurs, autres Etats membres de l'Organisation des Nations Unies ainsi que certaines organisations.
- 18 novembre - 6 décembre (dates et lieu à confirmer)** **Conférence diplomatique de révision de la Convention de Paris pour la protection de la propriété industrielle (cinquième session)**
 La conférence diplomatique doit négocier et adopter un nouvel acte de la Convention de Paris.
Invitations : Etats membres de l'Union de Paris et, sans droit de vote, Etats membres de l'OMPI ou de l'Organisation des Nations Unies qui ne sont pas membres de l'Union de Paris ainsi que, en qualité d'observateurs, certaines organisations.

Réunions de l'UPOV

(Cette liste ne contient pas nécessairement toutes les réunions de l'UPOV et les dates peuvent faire l'objet de modifications.)

1990

- 10 et 11 octobre (Genève)** **Cinquième réunion avec les organisations internationales**
 La réunion est destinée à permettre aux organisations internationales non gouvernementales d'exprimer leurs opinions sur des questions relatives à la révision de la Convention UPOV.
Invitations : Etats membres de l'UPOV et certaines organisations internationales non gouvernementales.

- 12, 15 et 16 octobre (Genève)** **Comité administratif et juridique (vingt-huitième session)**
Le comité continuera de préparer la Conférence diplomatique de révision de la Convention UPOV.
Invitations : Etats membres de l'UPOV et, en qualité d'observateurs, certains Etats non membres et certaines organisations intergouvernementales.
- 17 octobre (Genève)** **Comité consultatif (quarante-deuxième session)**
Le comité préparera la vingt-quatrième session ordinaire du Conseil.
Invitations : Etats membres de l'UPOV.
- 18 et 19 octobre (Genève)** **Conseil (vingt-quatrième session ordinaire)**
Le Conseil examinera les rapports sur les activités de l'UPOV en 1989 et durant la première partie de 1990 et approuvera des documents destinés à la Conférence diplomatique de révision de la Convention UPOV.
Invitations : Etats membres de l'UPOV et, en qualité d'observateurs, certains Etats non membres et certaines organisations intergouvernementales et non gouvernementales.
- 1991**
- 4-19 mars (dates et lieu à confirmer)** **Conférence diplomatique de révision de la Convention UPOV**
Invitations : Etats membres de l'UPOV et, sans droit de vote, Etats membres de l'Organisation des Nations Unies qui ne sont pas membres de l'UPOV ainsi que, en qualité d'observateurs, certaines organisations.

Autres réunions concernant la propriété industrielle

1990

- 12-16 septembre (Bruxelles) Ligue internationale du droit de la concurrence (LIDC) : 31^e congrès.
- 30 septembre - 5 octobre (Barcelone) Association internationale pour la protection de la propriété industrielle (AIPPI) : Comité exécutif.

1991

- 15-20 septembre (Lucerne) Association internationale pour la protection de la propriété industrielle (AIPPI) : Conseil des Présidents.
- 30 septembre - 4 octobre (Harrogate) Fédération internationale des conseils en propriété industrielle (FICPI) : Congrès.

